

Statut  
apprenti

# BTSa

## Aménagements Paysagers

Découvrez l'esprit MFR



De la conception à la réalisation :  
former les futurs chefs d'équipe

### Les + de la MFR :

internat  
suivi spécialisé  
travaux pratiques sur le site  
pédagogie par projet en relation avec  
le territoire



## Cursus de formation

Une offre de parcours en 2 ans sous statut apprentissage.

La formation débouche sur un diplôme :

- Le BTSa Aménagements Paysagers validé en CCF et en épreuves terminales en fin de deuxième année.

## *Conditions d'accès à la formation :*

Peuvent être admis en 1<sup>ère</sup> année les élèves :

- Titulaire d'un Baccalauréat
- avec obtention d'un contrat d'apprentissage
- admission sur dossier et entretien avec le responsable de formation

Peuvent être admis en classe de deuxième année les élèves :

- sortant d'une première année de BTSa Aménagements paysagers
- avec obtention d'un contrat d'apprentissage

Admission sur dossier et entretien avec le responsable de formation

**Nous consulter pour toute demande de dérogation particulière**

## *Objectifs de la formation sur le cycle BTSa:*

- **1<sup>ère</sup> année**
  - Intégration en milieu professionnel : 20 semaines à la MFR et 27 semaines en entreprise
  - Acquisition des capacités professionnelles relatives aux métiers de l'aménagement paysager.

- **2<sup>ème</sup> année**

- Approfondissement de l'intégration en milieu professionnel : 20 semaines à la MFR et 27 semaines en entreprise
- Développement des compétences dans le domaine de la communication, de l'expression et dans les domaines techniques.

## *Les enseignements du cycle BTS :*

| Domaines généraux   | Domaines techniques   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Traitement de données</li> <li>✓ Anglais</li> <li>✓ Technique d'expression et communication</li> <li>✓ Economie sociale et juridique</li> <li>✓ Technique information multimédia</li> <li>✓ EPS</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Contexte d'aménagements paysagers</li> <li>✓ Connaissance végétaux et gestion des espaces</li> <li>✓ Techniques d'implantation et de construction</li> <li>✓ Gestion technico-économique</li> <li>✓ Elaboration d'un projet</li> </ul> |

## *Compétences, capacités professionnelles attendues :*

- Prendre en compte les attentes des commanditaires et des usagers ainsi que les caractéristiques du site en vue des décisions d'aménagement.
- Assurer la mise en œuvre des techniques appropriées à la situation d'aménagement, en respectant la sécurité et l'environnement.
- Assurer la planification et la conduite des chantiers d'aménagements paysagers en sécurité et dans le respect des objectifs d'une gestion optimale.
- Assurer la gestion économique des chantiers.
- Participer au processus d'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager.
- Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en aménagement paysager pour faire face à une situation professionnelle.

## *Les possibilités de formations après le BTSa AP :*

- Poursuite d'études en :

Licence pro aménagement paysager

Certificats de spécialisation

Licence infographie paysagère

- Insertion professionnelle :

Responsable de chantiers

Conducteur de travaux

Technicien bureau d'études

Technicien service espaces verts en collectivité

Technico-commercial jardinerie

Création d'entreprise

## *Les + de la MFR :*

- Un cadre de formation et de vie résidentielle favorisant la réussite
- Desserte par les transports en commun [www.tub-bourg.fr](http://www.tub-bourg.fr) (carpostal 04 74 45 07 60)
- Une pédagogie basée sur le projet professionnel
- La participation à des actions en lien avec le territoire (salons professionnels, travaux pratiques...)
- L'insertion professionnelle facilitée à l'issue de la formation grâce à l'alternance
- SST1 : Formation Sauveteur Secouriste au Travail.

## *Quelques conseils pour trouver une entreprise :*

- Délimitez un plan de recherche géographique basé sur vos moyens de locomotions.
- Entraînez-vous avec des proches à la présentation et au premier contact en entreprise.
- Demandez à parler à la bonne personne (chef d'entreprise).
- Référent apprentissage : Contacter Denis PETAY au 06 75 75 68 69 ou par mail [denis.petay@mfr.asso.fr](mailto:denis.petay@mfr.asso.fr)

- *Modalités et tarifs sur notre site Internet (onglet : Espace Familles)*

---

## *Nous contacter :*

171 chemin de la Vernée - 01960 Péronnas  
Email : [mfr.peronnas@mfr.asso.fr](mailto:mfr.peronnas@mfr.asso.fr) - Tél 04 74 21 55 14  
[www.mfr-peronnas.fr](http://www.mfr-peronnas.fr)  
Siret 779 337 377 00021 - APE 8532Z